Image not found or type unknown

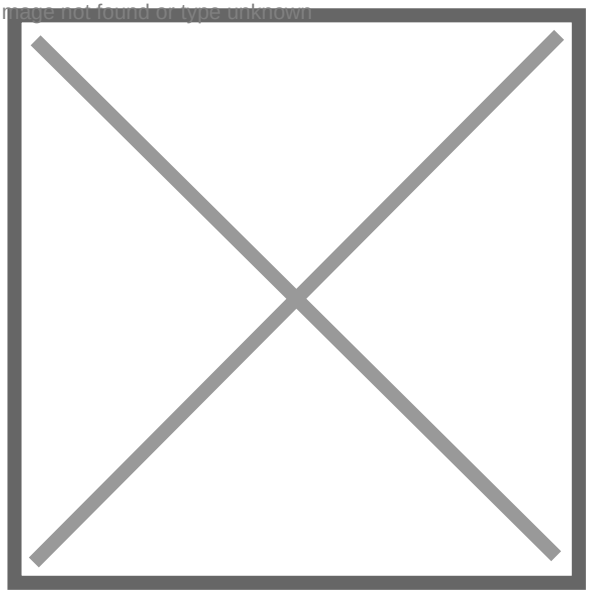

Changement de garde d enfant

Par **iska90**, le **25/07/2013** à **06:21**

bonjour, j ai 3 enfants qui vivent avec leur mere depuis 2 ans , depuis quelques temps ma fille de 12 ans ce sent mal chez sa mere, elle en a peur, n ose pas lui parler et ne sent plus a l aise avec elle, elle desire venir vivre chez moi. a t elle l age legal pour juger par elle meme ce qu elle desire et si oui puis je la recuperer a tout moment pour l oter de ce milieu sans prévenir la mere car ma fille a peur des represailles et des menaces de sa part. quelle est la procedure a suivre , puis je la recuperer de suite et prévenir le jaf ensuite ou le contraire.
merci

Par **cocotte1003**, le **25/07/2013** à **13:00**

Bonjour, la seule chose à faire est de saisir le jaf du tribunal de résidence de votre fille en demandant à ce qu'elle soit auditionnée. Un avocat gratuit sera là pour défendre les intérêts de l'enfant. A son Age son avis sera pris en compte, encore fait il qu'elle est un motif, le juge restant seul réel décideur. Surtout attendez le jugement sinon se sera de l'enlèvement d'enfant et cela peut vous amener de très gros ennuis, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés